



Problème avec un artisan, que puis-je faire ?

Par **leilei**, le **21/02/2010** à **11:18**

Bonjour,

Je rencontre un gros problème avec mon artisan.

En Novembre 2009 mon artisan me fait un devis de 13.500 € (non détaillé aucune superficie n'est indiquée). Quelques jours plus tard, il m'adresse un second devis de 13.800 € (toujours pas détaillé) car d'après lui il a mal compris le 1er. En décembre j'envoie un chèque d'acompte de 10% soit 1.380€.

Début février celui ci revient afin de voir comment il va commencer les travaux. Je lui demande si pour le mur de derrière, il ne va pas trop "galérer". Celui-ci m'indique qu'il n'est pas pris en compte dans le devis.

Quelques jours plus tard je reçois un nouveau devis (toujours pas détaillé) de 16.000 €.

A ce jour le chèque est encaissé et il refuse de me le rendre. Le prêt de 16.000 € est refusé par ma banque.

Je lui ai signé en décembre le 2e devis de 13.800 €.

Suis-je dans l'obligation de passer par lui malgré que le prêt de ma banque soit refusé ?
L'artisan est-il dans l'obligation de me rendre mon acompte ?

Merci de m'aider car cet artisan est un voleur et malhonnête.

Je vous rappelle qu'aucun devis n'est détaillé et que les travaux concernent un ravalement de

facade ainsi qu'un pignon.

Je lui ai adressé un courrier en LR avec AR ainsi que les justificatifs prouvant que le prêt de 16.000 € a été refusé. Il m'a répondu que le devis que j'ai signé concerne les 13.800 € et non 16.000 € donc il ne prend pas en compte mon courrier.

Ayant reçu d'autres devis par la suite de cet artisan est ce que les devis annulent et remplacent les précédents ?

Dans l'attente d'une réponse.
Cordialement.